

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE) 2022

EPREUVES EP1 ET EP2 : Justificatifs de stage et/ou d'expérience professionnelle

Pour être autorisé(e) à passer les épreuves EP1 et EP2 du CAP AEPE, vous devez envoyer, **le Vendredi 25 Mars 2022 au plus tard**, vos justificatifs de stages et/ou d'expériences professionnelles, en fonction de votre situation :

Pour passer l'épreuve EP1 :
 « Accompagner le développement
 du jeune enfant (0-3 ans) »
 Vous devez justifier de...

Pour passer l'épreuve EP2 :
 « Exercer son activité en accueil
 collectif (moins de 6 ans) »
 Vous devez justifier de...

SITUATION 1 Vous êtes SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance	7 semaines de stage (soit 224 heures)	7 semaines de stage (soit 224 heures)
SITUATION 2 Vous AVEZ une expérience professionnelle au domicile privé (assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant(s) au domicile des parents)	11 semaines d'expériences professionnelles (soit 352 heures)	3 semaines de stage (soit 96 heures)
SITUATION 3 Vous AVEZ une expérience professionnelle en EAJE ⁽¹⁾	12 semaines d'expérience professionnelle (soit 384 heures) au total pour les 2 épreuves	
SITUATION 3B Vous êtes apprenti et vous AVEZ une activité professionnelle en EAJE ⁽¹⁾	14 semaines d'expérience professionnelle (soit 448 heures) au total pour les 2 épreuves	
SITUATION 4 Vous AVEZ une expérience professionnelle en ACM ⁽²⁾ ou en école maternelle	3 semaines de stage (soit 96 heures)	11 semaines d'expérience professionnelle (soit 352 heures)
SITUATION 5 Vous êtes en formation continue SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance	3 semaines de stage (soit 96 heures)	3 semaines de stage (soit 96 heures)
	 8 semaines de stage (soit 256 heures) dans un des 2 domaines	
SITUATION 6 Vous AVEZ une expérience professionnelle en accueil collectif <u>ET</u> au domicile privé	12 semaines d'expérience professionnelle (soit 384 heures)	12 semaines d'expérience professionnelle (soit 384 heures)
SITUATION 7 Vous êtes titulaire du BEPA option service aux personnes, du CAPA ou du titre pro Assistante de Vie aux familles	Dispensé(e)	3 semaines d'expérience professionnelle (soit 96 heures)
SITUATION 8 Vous êtes titulaire d'un Certificat Professionnel du JEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	3 semaines de stage OU d'expérience professionnelle (soit 96 heures)	Dispensé(e)

(1) Liste des EAJE (Etablissements d'accueil du jeune enfant) – 0-3 ans :

- Multi-accueil
- Crèche familiale
- Crèche collective
- Crèche parentale
- Halte-garderie
- Micro crèche
- Jardin d'enfants

(2) Liste des ACM (Accueil collectif de mineurs) – 0-6 ans :

- Ecole maternelle
- Centre de loisirs
- Centre de vacances